

AVIS DE RACINE CONCERNAT LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU

Pour rappel : « *Par délibération en date du 11 décembre 2024, la commune de Louveciennes a prescrit la modification simplifiée n° 2 de son PLU pour le changement de zonage de la parcelle cadastrée section AT n° 51 appartenant à la Commune, d'une superficie de 2 083 m², sisé 16 rue de l'Etarché à Louveciennes pour la réalisation d'une crèche de 50 berceaux, complétée de la réalisation de logements locatifs sociaux, afin de satisfaire aux obligations triennales 2023/2025.* »

Dans le cadre de la révision simplifiée du PLU qui concerne la parcelle numérotée 51, rue de Létarché à Louveciennes, l'association RACINE a bien enregistré la volonté de la mairie de modifier la destination de cette parcelle.

Nous sousscrivons pleinement aux réserves de la sous-préfecture à savoir que :

« *Cependant, le dossier ne comporte pas d'éléments suffisamment détaillés permettant d'apprécier la cohérence du projet avec ces orientations.*

Il conviendrait que la commune apporte des précisions sur:

- *la forme urbaine et architecturale du ou des bâtiments projetés;*
- *le nombre de logements envisagés et leur répartition entre logements libres et sociaux;*
- *les typologies de logements prévues, afin de vérifier l'adéquation du projet avec les besoins identifiés du territoire et les objectifs du PADD en matière de mixité de l'habitat.*

Ces précisions permettraient de mieux justifier la portée opérationnelle de la modification proposée. »

Nous proposons donc que cette révision simplifiée s'inscrive dans un projet plus large qui consistera à sauvegarder la parcelle 50, maison de Lucienne et Julien Cain pour en faire une Maison des Illustres. La crèche, actuellement sur cette parcelle pourra être installée sur la parcelle 51, et la MJC dans l'ancienne école Paul Doumer comme vous l'avez décidé.

Ainsi la maison du couple Lucienne et Julien Cain restera un lieu culturel ouvert comme le souhaitaient ces louveciennois illustres.

Le rayonnement, bien au-delà de notre commune et du département, avec une destination culturelle ouverte pourra aisément trouver un appui national, voire international et nous sommes persuadés que la mobilisation que nous allons poursuivre auprès des plus hautes autorités de l'Etat aboutira à cette labellisation de Maison des Illustres. Qu'à l'avenir les louveciennois pourront s'enorgueillir d'avoir, dans un esprit de concertation dynamique, lancé ce projet qui fera rayonner les lettres, les arts et la pensée française pour laquelle cette maison de Louveciennes fut et demeurera essentielle.



REALISER L'ACCORD CITE-NATURE-ESPACE

Association locale d'usagers régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Pour mémoire, verbatim du discours de Jean Noël Jeanneney à l'occasion de l'inauguration de l'allée Julien Cain à la Bibliothèque Nationale de France le 23 février 2025

« Il recevait à Louveciennes et dans cette maison qui était la sienne, il avait réussi à constituer un lieu privilégié, un espace où se concentre dans le brio des conversations, des échanges intellectuels où se concentre la force d'échanges et d'amitiés... pour ce temps là elle fut essentielle »

Et pour les générations futures, l'association RACINE souhaite qu'elle le demeure.

Le Président,
François Arlabosse